



FORUM GROSELIN

Forum citoyen du samedi 4 novembre 2023

Compte-rendu des échanges

L'après-midi du 4 novembre a été consacré à un échange en groupes sur 5 thèmes qui ressortent de toutes les discussions, l'objectif de ce travail étant de trouver une traduction opérationnelle, à travers l'outil / les outils de mise en œuvre les plus pertinents, existants ou à imaginer.

Cette réflexion collective pose les bases de l'activité du Forum Grosselin pour les années à venir.

Elle marque le passage d'une phase consacrée à « imaginer le quartier de demain » à une phase de concrétisation, « réaliser le quartier de demain ».

Thèmes

1. DES RÉALISATIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX > *construction durable*
2. DES ESPACES OUVERTS ACCUEILLANTS ET VIVANTS > *espaces non bâtis*
3. PROGRAMMATION DES ÉQUIPEMENTS ET LIEUX D'ACTIVITÉ OUVERTS AU PUBLIC > *activités*
4. UNE ORGANISATION DU QUARTIER PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE > *gouvernance*
5. UN QUARTIER INCLUSIF POUR LES PLUS VULNÉRABLES > *inclusion et solidarité*

1. DES RÉALISATIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Contexte

La planification d'un quartier tel que Grosselin se fait par l'intermédiaire de différents outils contraignants, qui permettent de mettre en œuvre certains objectifs du Manifeste et de la politique publique du canton, tels qu'exprimés dans le Plan Climat Cantonal et dans la Stratégie Biodiversité.

Outils concernés

Plan localisé de quartier : le PLQ constitue un engagement contraignant entre les collectivités publiques (canton et commune) et les futurs constructeurs (privés, publics, parapublics, coopératives, etc.). Le règlement du PLQ permet d'inscrire des objectifs précis que les uns et les autres doivent respecter.

Droits de superficie : le canton possède un nombre important de terrains dans le PAV – Grosselin, qu'il attribue à des opérateurs de son choix à travers des droits de superficie. Il dispose donc d'un levier puissant pour encourager des pratiques nouvelles, à travers des critères d'attribution que les attributaires s'engagent à respecter.

Cahier des charges des MEP/concours pour les bâtiments (publics ou privés)

Charte à l'échelle de plusieurs bâtiments (sur le modèle des Plaines du Loup?)

Point commun entre ces outils : fixer des objectifs aux futurs opérateurs, qu'ils construisent sur leur propre terrain ou sur du terrain appartenant à la collectivité publique

Nouveau

Politique d'attribution des droits de superficie sur les terrains de la Fondation PAV

Le 17 janvier 2024, la FPAV a présenté la politique d'attribution des terrains de l'État. La Fondation PAV, propriétaire majoritaire dans le périmètre Praille Acacias Vernets, « réaffirme par cette politique son engagement à mener ses opérations foncières selon des valeurs d'équité et de transparence. Son objectif est de garantir une répartition équilibrée des maîtres d'ouvrage et des catégories de logements sur ses terrains afin d'assurer une mixité sociale dans les quartiers.

Par cette politique, la Fondation PAV s'engage à :

- Garantir une répartition équilibrée des terrains de la Fondation PAV
- Un soutien fort aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP)
- Assurer la mixité des catégories de logement à l'échelle des PLQ et des sous-périmètres
- Des appels à projets ouverts et transparents
- Garantir la cohérence des opérations de la Fondation sur le long terme

La politique d'attribution des terrains vient compléter celle relative à la définition des prix des DDP ainsi que la Charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale, toutes deux adoptées en 2023. »

<https://fondationpav.ch/news/politique-dattribution-des-terrains/>

Exemples

Meyrin – Les Vergers (2012)

- Charte Ecoquartier qui vise des objectifs supplémentaires par rapport à ce qui est fixé par le PLQ, pour « atteindre des objectifs de performance environnementale, sociale et économique en vue de promouvoir un quartier durable, agréable à vivre et à voir. »
- Attribution d'un droit de superficie des terrains propriété de la commune à des coopératives, fondations ou autres opérateurs sans but lucratif. 12 bâtiments / 64'600 m2 SBP logements et activités

Plan-les-Ouates (2021)

- Convention Cherpines - Rolliet: mobilité et vie de quartier signée par le canton de Genève, le CA de Plan-les-Ouates et les opérateurs du futur quartier du Rolliet aux Cherpines. Elle porte sur les mesures de service en faveur de la mobilité et sur la mise à disposition de surfaces contribuant à la vie de quartier au Rolliet (5%)
- Appel à projet pour coopératives pour l'attribution d'un DDP sur les terrains de la commune.

Critères d'attribution de droits de superficie

Généralités

1. attribuer les droits de superficie à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (fondations publiques, coopératives, autres)
2. faire des concours d'architecture
3. collaborer avec les autres opérateurs pour trouver des synergies
4. mettre l'accent sur les critères qualitatifs, pour qu'ils constituent un bonus dans le choix, et se traduisent éventuellement par une baisse de la rente foncière

Société

Mixité

- favoriser des typologies variées pour une plus grande mixité des populations (intergénérationnelle, culturelle, sociale, ...)
- viser la mixité logements et activités

Contribution à la vie du quartier

- mettre à disposition des surfaces non rentées, avec une péréquation entre propriétaires et superficiaires
- mettre en place un budget participatif pour la vie de quartier

Plus-value sociale et environnementale

- le projet doit présenter au moins une des deux plus-values

Relation au quartier et à la commune

- mettre à disposition des surfaces appropriables par le Q (par ex. production alimentaire)

Accessibilité

- formuler explicitement l'exigence d'accessibilité universelle

Habitat inclusif

- proposer des typologies différenciées pour un accueil différencié
- collaborer avec les associations portant un projet inclusif
- réserver spécifiquement des logements à certaines populations

Flexibilité et adaptabilité

- critère important
- permettre les rocades au sein de l'immeuble avec diversité des typologies
- adapté pour 4 générations

Espaces communs / mutualisation

- pièces communes (avec cuisine)
- pièces en plus
- chambre d'amis
- buanderie commune

Bien-être et sécurité

- garantir la présence d'un.e concierge habitant sur place
- prévoir des entrées et paliers généreux, des balcons pour tous les logements et une bonne luminosité
- utiliser des produits sans solvants (COV) et assurer un entretien écologique des lieux
- réduire les nuisances liées au bruit

Environnement

Énergie

- élaborer un concept énergétique « sobre », intégrant l'autoproduction et l'autoconsommation
- viser l'énergie positive
- maîtriser la chaleur et le froid
- installer des compteurs individuels

Mobilité

- adhérer au plan de mobilité de Q et participer au dispositif de mobilité partagée

Construction (et exploitation) préservant les ressources et l'environnement

- favoriser le réemploi de matériaux de démolition et l'emploi de matériaux locaux
- construire plus petit

Gestion de l'eau

- récupérer l'eau de pluie
- valoriser le cycle de l'eau (eaux grises)

Nature et biodiversité

- intégrer dans le projet des dispositifs favorables à la faune et à la flore
- faire un inventaire en phase de chantier

Économie

- contribuer à l'économie locale en privilégiant les entreprises locales

SUITE DU TRAVAIL

Démarche « Droits de superficie dans le PAV Grosselin »

Buts :

- faire le lien entre les objectifs du Forum Grosselin et les critères d'attribution de terrains définis par la FPAV (charte qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale)
- mettre en place une collaboration avec de potentiels maîtres d'ouvrage dans le PAV Grosselin pour répondre le moment venu aux appels à candidatures pour obtenir des DDP

Partenaires : Ville de Carouge (SURB), coopératives "Grosselin Demain", CPEG, Fondation immobilière de la Ville de Carouge, autres

Calendrier : dès 2024 - 2028

Livrables : à définir (charte, cahier des charges, convention)

2. DES ESPACES OUVERTS ACCUEILLANTS ET VIVANTS

Contexte

La qualité des espaces non bâtis et un bon équilibre entre les enjeux sociaux (appropriation) et environnement (biodiversité) participera à la qualité de vie dans le quartier Grosselin. Ils sont le lieu où la vie de quartier peut prendre racine et constituent une dimension essentielle de sa transition écologique. L'aménagement des espaces publics relève de la compétence de la commune et passe par la définition d'un projet d'aménagement. La participation citoyenne trouve sa place dans l'élaboration du cahier des charges destiné aux futurs mandataires, dans l'accompagnement de la réflexion des architectes – paysagistes et même dans la réalisation du projet.

Outils concernés

Plan localisé de quartier : le PLQ constitue un engagement contraignant entre les collectivités publiques (canton et commune) et les futurs constructeurs (privés, publics, parapublics, coopératives, etc.). Il définit les grandes lignes de l'aménagement des espaces non bâtis. Le règlement du PLQ permet d'inscrire des objectifs précis que les uns et les autres doivent respecter, notamment au sein des îlots bâtis, qui appartiennent au domaine privé.

Cahier des charges de l'étude d'aménagement : le cahier des charges définit les objectifs visés, les problématiques à résoudre et la façon d'avancer dans le projet. Il constitue un moment d'appropriation participative des futurs aménagements et devra comprendre un volet « aménagements transitoires ».

Pour les espaces collectifs privés :

- DDP
- cahier des charges des espaces collectifs (non publics)

Constats et interrogations

Dans le projet urbain, le trafic de transit est exclu. L'accès motorisé se fait avec 2 boucles, à une vitesse réduite à 20km/h.

La trame industrielle du quartier est reprise et transformée en promenades végétalisées avec de grandes surfaces de pleine terre, des corridors de biodiversité et la volonté de réaliser une ville éponge. Comment concilier mobilité et biodiversité?

La Drize passera dessous la route de Saint Julien et sera reliée à la future promenade.

Il y a une grosse concentration de mobilité et de contrainte avec les routes existantes.

Attention à concilier les objectifs a priori contradictoires, par exemple entre sol perméable et mobilité des personnes à mobilité réduite.

Comment atteindre les objectifs du Plan Climat (60% de CO2 en moins d'ici à 2040 90% à 2050) ?

Comment intégrer les orientations dans des outils opérationnels? Quel outils pour les faire appliquer? Si ces outils n'existent pas, il faut peut-être les créer.

Sur le PAV Etoile, il y a un cahier des charges contraignant.

Orientations pour l'aménagement des espaces (ou)verts

1. Réserver des espaces protégés pour la nature (flore et faune)
2. Conserver des friches
3. Avoir des potagers urbains, pour leur rôle social permettant les rencontres
4. Privilégier des essences végétales favorisant la biodiversité et la productivité alimentaire du vivant, et pas seulement leur valeur ornementale
5. Rendre obligatoire la végétalisation des toitures
6. Délimiter l'espace vital de la Drize de manière stricte mais ambitieuse
7. Limiter l'éclairage urbain : la nuit est belle toute l'année à Grosselin
8. Valoriser l'eau de pluie à chaque étape
9. Définir des objectifs chiffrés et ambitieux de 50% de pleine terre et 40% de canopée (espaces publics et privés)
10. Assurer la phytoremédiation des voies CFF avec comme enjeu de réaliser une pépinière urbaine pour le quartier
11. Réaliser l'accessibilité universelle
12. Planifier des espaces ludiques sans les figer
13. Réfléchir à l'usage des préaux scolaires (ouverts pour les habitants ? usages mixtes et mutualisés ? inclusifs ?)
14. Contrôler l'ensoleillement des espaces ouverts dans les PLQ et lors des autorisations de construire
15. Anticiper la gestion des eaux usées (avant PLQ) sans eau potable
16. Donner la priorité aux piétons, prévoir des axes cyclables forts à vitesse limitée (20-25km/h)
17. Installer des bancs et des points d'eau sur les promenades
18. Installer un WC public à chaque arrêt de bus (évt. dans les bâtiments)
19. Proposer une signalétique de mobilité pour la phase transitoire de chantier

SUITE DU TRAVAIL

Démarche « Aménagements des espaces extérieurs »

Buts :

- mettre en place une démarche participative pour accompagner le projet d'aménagement extérieurs, selon proposition de Carouge

Partenaires : Ville de Carouge (SURB)

Calendrier : démarrage 2024

Livrables : à définir (charte, cahier des charges)

Démarche « Urbanisme transitoire, aménagements éphémères »

Buts :

- identifier des lieux où réaliser des aménagements éphémères
- mettre en place une démarche participative pour la mise en œuvre de ces projets

Partenaires : Ville de Carouge (SURB), FPAV

Calendrier : démarrage 2024

Livrables : aménagements

3. PROGRAMMATION DES ÉQUIPEMENTS ET LIEUX D'ACTIVITÉ OUVERTS AU PUBLIC

Contexte

Grosselin doit être conçu selon une logique de « ville du quart d'heure » et disposer localement de tous les équipements, services et commerces utiles à la vie quotidienne.

Se projeter dans le monde de demain à travers les activités commerciales, associatives, socio-culturelles du nouveau quartier, c'est orienter la conception du quartier selon le principe des quatre R : refuser, réduire, réutiliser, recycler. C'est aussi permettre la mutualisation des biens et services pour diminuer la consommation et favoriser le lien social.

Outils

- Image directrice programmatique (masterplan évolutif)
- Plan d'utilisation des sols (PUS)
- Coopérative d'activités
- Programme des équipements publics
- Charte des quartiers en transition

Plan d'utilisation du sol : Carouge s'est dotée dans plusieurs quartiers d'un Plan d'utilisation du sol (PUS) dont le but est de maintenir une répartition harmonieuse et équilibrée de l'habitat, des activités et des commerces de proximité. Un tel plan et son règlement *qui permettent de définir l'affectation et la destination des constructions existantes, l'affectation et la destination des rez-de-chaussée, l'affectation et la destination des surfaces brutes de plancher supplémentaires (transformation de bâtiments, surélévation, aménagement de combles ou constructions nouvelles)* pourrait trouver sa place à Grosselin.

GÉNÉRALITÉS

Dans le contexte actuel d'urgence climatique et de crise de la biodiversité, il faut réintroduire la logique de l'intérêt général, alternative à celle du libre marché.

Dans la réflexion du groupe, la notion d'activités comprend également les services à la population, les équipements publics (crèche, ludothèque, restaurants scolaires, maisons de quartier, écoles, etc.) et le reste des espaces ouverts au public.

Les surfaces d'activités concernées relèvent :

- du domaine privé de l'État de Genève, géré par la Fondation PAV, qui attribue des droits de superficie à des opérateurs / constructeurs et qui peut imposer des leviers d'action
- ou
- du domaine privé de propriétaires privés, qui est régi par le PLQ et une éventuelle charte.

L'espace public – routes, parcs, promenades, etc. – est du domaine public cantonal ou communal.

Activités d'utilité publique pour l'intérêt général

- mettre en place une reconnaissance d'utilité publique pour les activités et pour les entreprises qui servent l'intérêt général,
- avoir les ressources humaines pour répondre aux besoins des habitants,
- rédiger une Charte des activités – voir la charte des Vergers qui a servi à l'appel d'offre pour activités et qui a été reformulée après consultation des habitants,
- mettre l'accent sur l'activité alimentation, un domaine fédérateur qui touche tout le monde – expliquer comment cuisiner, comment utiliser les denrées qui existent dans le panier

Localisation des activités

- Interaction entre rez et espaces publics
- Possibilité de définir un nombre de m² par type d'activité ?

Espace d'utilité publique & bien commun - tiers lieu autogéré

Le tiers lieu est un espace de sociabilité d'initiative citoyenne, où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs.

Avec le tiers lieu, on sort du système d'équipement public, par la création d'un espace totalement indépendant et autogéré, appropriable par différentes populations (enfants, ados, jeunes adultes, etc.). Cet espace multifonction accueille des activités d'utilité publique, et devient un activateur d'autogestion, pour que la vie de quartier se fasse, avec un budget participatif.

Idées pour activer la participation – aller chercher les gens

Il faut se donner les moyens de la mixité et de l'inclusion, de la représentation des personnes. Il ne faut pas tout prévoir d'emblée et laisser la possibilité à des personnes de venir ensuite avec des projets (garder des arcades vides appropriables). Il faudrait envisager du porte à porte pour aller voir les gens (un ambassadeur par immeuble pour représenter son immeuble lors des assemblées). Donner un rôle, une dignité. Quid de l'entre soi, des personnes qui participent pas ?

Ressorcerie – récupération des déchets

- mettre des artisans dans ce quartier, dans un esprit de collaboration et d'économie circulaire – une entreprise recycle le déchet de l'autre,
- don d'objets – échanges...
- donner plusieurs cycles à la matière
- trouver un outil pour gérer les ressources, efficace pour les artisans.
- se saisir de la problématique du bâti existant (pour la ressourcerie par exemple)
- quid du bâti souterrain existant ?

Espace d'activités culture & artisanat (dans l'existant, comme à Parker)

- habiter près de son emploi : il est dommage d'excentrer la production dans des zones spécialisées, il faut garder un certain nombre d'activités au sein du quartier,
- lier les activités liées à la culture et à l'artisanat (photographe, graphiste, vidéaste, concepteur web, numérique, architecte, design, informatique, location matériel audiovisuel et industrie de la scène, artistes, théâtre, métier de scène,
- partager des outils rapidement obsolètes (outil informatique), en association avec une salle de spectacle,
- entrer chez les artisans – voir les gens qui travaillent

Créer des pôles mutualisés d'économie circulaire

- exemple de l'alimentation – faire travailler le paysan avec le meunier avec le boulanger avec le tea-room etc.
- avoir la même approche dans toutes les filières (habits...)
- créer un nouvel emploi : mutualisateur / trice pour «faire se coordonner» les activités et activer l'économie circulaire – pour que l'un recycle les déchets de l'autre etc.
- au niveau de la construction, des arcades pourraient servir d'ateliers pour la construction des bâtiments suivants
- structure mobile qui pourrait se déplacer

SUITE DU TRAVAIL

Création d'un groupe de travail "Programmation"

But : proposer une image directrice programmatique, avec l'identification des équipements publics et des règles d'attribution des surfaces d'activités

Partenaires : Ville de Carouge (SURB), RECIT

Calendrier : dès avril 2024

Livrables : PUS Grosselin / règles d'attribution / péréquation

Vie du quartier

4. UNE ORGANISATION DU QUARTIER PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE

Contexte

Dans la plupart des villes à travers le monde, les nouveaux quartiers sont construits par des promoteurs immobiliers et, dans des cas plus rares, par la puissance publique, si elle a accès aux terrains. Les habitant.e.s de ces quartiers n'ont pas leur mot à dire en ce qui concerne les aménagements. A Grosselin, on voudrait trouver une approche différente, pionnière, où, dès le départ, des systèmes d'information se mettent en place, des plateformes se créent, une hétérogénéité de publics et de modes d'engagement apparaissent. Et les arrivant.e.s vont pouvoir s'organiser, en lien avec les habitant.e.s déjà présent.e.s en bordure du nouveau quartier.

Sur ces questions d'organisation participative et inclusive, il y a beaucoup de débats et des expériences en cours en Suisse, par exemple à Lausanne, à Zurich et à Genève. Ailleurs dans le monde, on trouve de nombreux exemples, en particulier de budgets participatifs... mais très rarement dans les quartiers neufs.

Pour commencer, la notion de quartier n'a pas d'existence administrative, ce qui offre l'opportunité de mettre en place une démarche pilote originale pour accompagner la mutation du périmètre et la naissance du nouveau quartier.

À quels objets cette participation va-t-elle s'appliquer, concrètement ?

Aujourd'hui, le plus souvent, la participation est très limitée dans le temps et s'arrête à la phase du projet. Ou bien elle commence quand tout est construit, avec un fort contenu revendicatif. Dans le cas de Grosselin, il nous semble qu'on peut faire mieux...

La participation « officielle » n'est pas non plus très ambitieuse quand il s'agit d'impliquer les citoyens dans les décisions : niveau consultatif ? co-décision ? participation à la décision ?

Toutes les discussions autour du projet urbain Grosselin ont fait ressortir la nécessité d'une «gouvernance de quartier » par ses habitant.e.s . Celle-ci ne s'oppose pas à la démocratie représentative, mais s'inscrit dans une relation dynamique à elle.

LA PARTICIPATION À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

Le groupe distingue 3 niveaux de participation à l'échelle du quartier:

- le niveau de l'**arbitrage**, très en amont de la réalisation, lorsque de grandes orientations vont être données au quartier,
- le niveau de la **conception** de quartier, qui se pense également en amont mais avec davantage de

- possibilité d'évolutivité,
- le niveau de **proximité**, où se regroupent différentes dimensions de la vie quotidienne dans lesquels des réattributions peuvent être possibles.

Pour chacun de ces niveaux, il propose des modes de gouvernance.

Arbitrage

Ce mode de gouvernance intègre le principe de la participation citoyenne dès l'origine des projets. Il s'appuie sur une **charte**, traduction du Manifeste définie de manière participative, qui serait élaborée et adoptée par les habitantex à la motion proportionnelle (une variante du jugement majoritaire). Il est doté d'un budget participatif

Cette charte serait portée par unex représentantex qui aurait le rôle d'en défendre les objectifs dans les nouveaux projets. Cette personne aurait soit un droit de veto, si l'on considère que la participation relève d'une codécision, soit un rôle consultatif, si l'on considère que la participation relève d'une coopération symbolique / coproduction.

Les contours de ce mandat sont à préciser : il pourrait s'agir d'unex citoyenex ou d'unex professionnellex. Dans le premier cas plutôt une personne tirée au sort parmi toutex les habitantex (inclusif : il peut s'agir de migrantex, d'une personne n'ayant pas les droits politiques, etc.) Cette personne serait bien sûr formée et pourrait être accompagnée.

Conception

S'appuyant sur la charte, qui définit les orientations, il est constitué un **institut de réflexion** réunissant des représentantex des autorités, populations, expertex et acteurices des tissus économique, social, culturel, etc. L'institut définit les priorités, redistribue les sujets vers des espaces de dialogue, organise et fait le suivi des préoccupations. Chaque sujet doit faire l'objet d'une analyse de l'existant et d'une évaluation plus ou moins régulière par une étude indépendante.

Des espaces de dialogue seraient mis en place sur différents sujets, réunissant autorités publiques, acteurices économiques, sociaux, culturels, etc. et habitantex. Ils doivent faire l'objet d'une médiation pour permettre la concertation.

Cette médiation pourrait notamment être réalisée par une coordination de quartier. Il s'agit d'une personne employée pour faire le lien entre les commerces, les activités, la population, etc. (exemple quartier de Pont-Rouge)

Enfin, un groupe de transition historique aurait pour rôle d'observer les transformations, de les documenter. Il pourrait proposer un plan directeur souple, régulièrement redéfini à l'institut de réflexion. Surtout, il devrait avoir un rôle proactif sur ce que recherchent les acteurices, à la fois pour anticiper les demandes mais surtout pour évaluer ce qui a été fait et les évolutions possibles.

Proximité

Ce mode de gouvernance comporte deux dimensions : **l'animation et la vie de quartier**, d'une part, **les espaces publics**, d'autre part.

Les espaces publics seraient gérés par une assemblée de quartier (un Forum Grosselin 3.0) pour permettre leur appropriation optimale. Cette assemblée de quartier interagirait avec un groupe de pilotage, constitué de l'État et de la Ville de Carouge. Les rapports entre l'assemblée et les collectivités publiques seraient régis par une convention définissant les moyens d'action (emplois, budgets, espaces).

Assemblée de quartier et convention définissent aussi les moyens d'animation de la vie de quartier, mettant par exemple à disposition des espaces pour des projets divers dans une stratégie de débitumisation. Le but est de créer des espaces de rencontre pour co-construire, que ces espaces servent de vitrine, d'identité.

Exemples de projets : pépinière, forêt.

Par ailleurs, il y a peut-être besoin d'un espace dédié à l'information au cœur du quartier. Évolutif, expérimental, réversible, ouvert ou couvert, ponctuel, réalisable et peu coûteux, un espace pourrait accueillir divers usages et serait un lieu d'accueil et d'information nomade sur le quartier en devenir, un signal permettant aux futurs habitants et membres du Forum Grosselin de se réunir, et de s'identifier.

SUITE DU TRAVAIL

Création d'un groupe de travail "Gouvernance"

Buts :

- proposer un projet de gouvernance pour le quartier, à mettre en discussion auprès des membres du Forum Grosselin et plus largement

Partenaires : Ville de Carouge (SAS, SURB)

Calendrier : dès l'automne 2024

Livrables : un dispositif d'organisation participative du quartier

Gouvernance à partir de l'espace public

Certains projets innovants opèrent leur transition à partir de l'espace public (exemple : phase deux (PA2) des Plaines du Loup à Lausanne, où la Ville a d'abord organisé un concours pour la définition des espaces publics, avant d'attribuer les lots)

Le Manifeste du Forum Grosselin souligne le besoin de favoriser la biodiversité et la qualité des espaces publics. Afin d'amorcer une réflexion commune avec les acteurs tels que FTI, DPAV, propriétaires et ville de Carouge, il pourrait être intéressant de proposer une stratégie de débitumisation progressive des sols qui suivrait le tracé / la logique des futurs espaces publics, et qui pourrait commencer en amont.

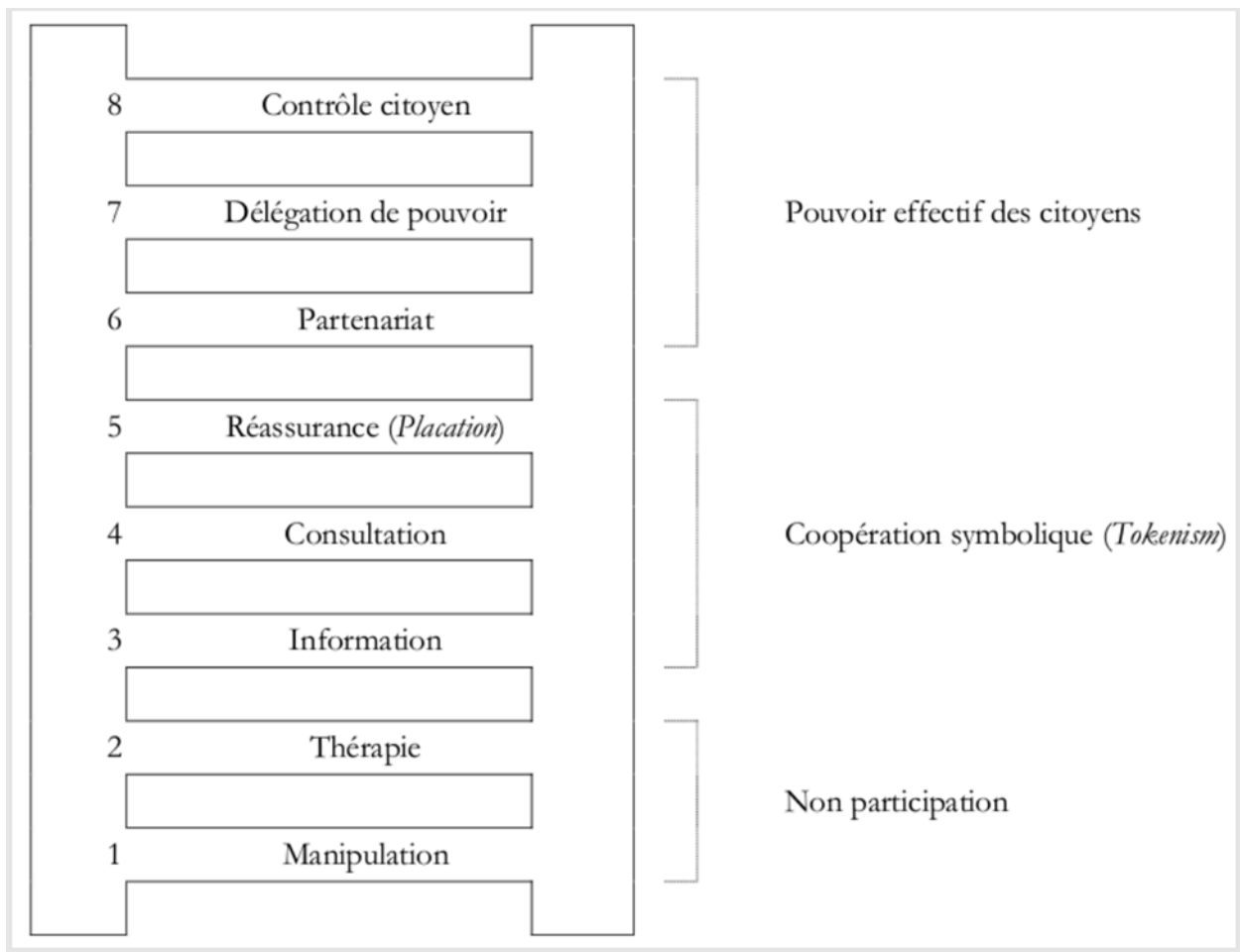
L'idée serait de commencer par quelque chose de petit, et de difficile à refuser, car à faire de toute façon: par exemple, créer une place débitumisée de 30m² à un endroit, puis plus tard, une autre place débitumisée à un autre endroit, puis plus tard relier les deux par un couloir végétal, etc..., des espaces plantés et aménagés en collaboration avec des jeunes ou des enfants, ce qui en ferait un projet non seulement pédagogique, mais aussi social, et environnemental.

Deux définitions de la gouvernance et des différents niveaux de la participation

La Plateforme : « La gouvernance participative procède d'abord d'un état d'esprit, d'un désir partagé de faire autrement pour mieux « faire ensemble ». Dès lors que cette volonté est affichée, il devient possible d'initier un processus expérimental dont les retombées alimentent une démarche en mouvement. Les éléments de méthode et d'organisation s'inventent alors dans l'action, au gré de l'expérience accumulée. »

Solid'agri : « Bien qu'il n'existe pas de définition officiellement reconnue de la gouvernance participative, plusieurs auteurs ont tenté de définir le concept ou certains termes apparentés, parmi lesquels la participation, la gestion partagée, la cogestion, la gestion collaborative ou la gestion conjointe. D'abord, pour Wilcox, la participation est le « processus durant lequel des individus, des groupes et des organisations deviennent activement impliqués dans un projet » (Wilcox, 2003, p. 50).

Les différents niveaux de la participation selon Sherry Arnstein



Références

Plaines du Loup, Lausanne

OUVDD, 2019, Quelle gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines du Loup ?

https://ecoquartier.ch/wp-content/uploads/2020/04/Etude-OUVDD_Quelle-gouvernance-Plaines-du-Loup.pdf

Débitumisation

Projet à Grenoble :

« *Les enjeux sont pédagogiques, psycho-sociaux et environnementaux »*

<https://enseignantspouurlaplanete.com/temoignage-du-jardin-pedagogique-a-la-debitumisation-du-ne-cour-decole-grenobloise/>

Plan d'élimination des déchets du GESDEC : " les déchets bitumineux sont à valoriser en tant que matières premières pour la fabrication de matériaux de construction.* Référence: Guide technique des applications recommandées dans le cadre du projet ecomat GE (Edition 2009)

Participation citoyenne à Bordeaux

https://www.aquitansphere.com/upload/documents/Paul-Boncour_Restitution_Bivouac_BD.pdf

https://www.youtube.com/watch?v=C3U_mfMMs0

5. UN QUARTIER INCLUSIF POUR TOUTES ET TOUS

Contexte

Aujourd'hui, on parle beaucoup d'inclusion. Qu'est-ce que cette notion recouvre ? Quels sont les besoins ? Qui inclut-on ? Comment faire un quartier inclusif ?

Le Manifeste du Forum Grosselin exprime l'ambition suivante : réaliser des habitats inclusifs et solidaires, adaptés à l'évolution des besoins des habitants et habitantes, mixant les générations, les cultures, les milieux sociaux et permettant les rencontres et les échanges.

Les orientations sont :

- considérer qu'il n'y a pas de personnes avec un handicap, seulement des situations handicapantes et appliquer d'emblée les critères d'accessibilité et d'adaptabilité de la LHand
- concevoir un nouvel ordinaire de l'habitat répondant aux besoins des quatre générations et à l'évolution des modes de vie
- cultiver l'inclusion et accompagner la solidarité à l'échelle du quartier
- chercher un équilibre entre espace intime de qualité (logement) et espaces collectifs généreux et inclusifs (immeuble et quartier)

Outils

Les outils de mise en œuvre se déclinent à différents niveaux

- inscription dans les PLQ
- critères d'attribution de droits de superficie du canton par la Fondation PAV
- engagements de la part des opérateurs (maîtres d'ouvrage d'utilité publique, opérateurs privés) et inscription dans les cahiers des charges des mandats d'étude parallèles et concours d'architecture
- collaboration avec des associations engagées sur les terrains de l'inclusion
- cahier des charges pour l'aménagement des espaces publics et charte des espaces collectifs

Qu'est-ce que l'inclusion ?

Un article du Monde offre une approche de ce concept de plus en plus répandu et qui s'applique désormais à de nombreux domaines : école inclusive, design inclusif (appareils, espaces...etc.), écriture inclusive (cf. ci-dessous page 15).

Notre réponse à la question est teintée de nos expériences. C'est à partir d'elles que nous établissons des critères pour nous penser inclus. Et cela peut dépendre des situations : on n'est pas inclus une fois pour toutes.

Il faut aussi considérer que dans nos ateliers participatifs, on retrouve un peu toujours les mêmes personnes, qu'on forme un groupe homogène. Il est difficile d'imaginer les besoins des exclus à partir d'où nous sommes. Il faudrait que le quartier informe et forme sur ces questions d'inclusion et de vulnérabilité.

Mais :

À vouloir inclure à tout prix, ne risque-t-on pas de créer des conflits (ex. de la cohabitation des piétons et cyclistes sur les trottoirs) ? Une cohabitation apaisée entre différents groupes (enfants et cyclistes / vieux et ados) est un facteur inclusion.

Vulnérabilité, sécurité, exclusion

La question de l'inclusion se forme à partir de l'exclusion : inclure celles et ceux qui sont exclus. On est plus facilement exclu lorsqu'on est vulnérable, tant sur le plan physique que psychique. La vulnérabilité est souvent associée à la personne, mais le sentiment d'insécurité, lié par exemple à une rue mal éclairée, peut créer une situation de vulnérabilité : il s'agit donc de penser tant aux personnes (capabilités) qu'aux situations.

Qui veut-on inclure ?

- les enfants, qui peuvent vite se trouver dans des situations de vulnérabilité
- les adolescents, qui peinent à trouver leur place

- les personnes âgées
- les personnes qui souffrent dans leur santé mentale
- les personnes porteuses d'un handicap
- les personnes qui ne font pas valoir leurs droits, et ne recourent pas à des prestations auxquelles elles auraient droit (non recours)
- des populations exclues de la cité et/ou impensées : requérants d'asile, sans-abris, toxicomanes

La langue peut également représenter une barrière à l'inclusion, tout comme le genre, ou la peur de la stigmatisation.

Il est nécessaire de prendre en considération les besoins...même si les réponses peuvent amener des populations qui utilisent mal les lieux / généralement considérées indésirables.

Comment inclure ?

Choisir de ne pas trop spécifier constitue une piste pour créer de l'inclusion. Pour inclure il faut **désécialiser**. C'est vrai pour les pièces d'un appartement, pour l'espace public, les places de jeux. Cela veut dire que tout espace peut accueillir toutes populations.

Il faut **inscrire la polyvalence** dans le cœur des projets : polyvalence des espaces, des bâtiments, des équipements publics ; polyvalence des personnes.

Il est nécessaire de valoriser les ressources de toutes et tous : pour cela il faut renforcer les échanges.

Il faut **faire ensemble** : les gens se réunissent autour de projets communs, pas par catégories d'âge ou autre. Ce n'est pas parce que nous nous ressemblons que nous nous rassemblons mais parce que nous avons un **projet commun**.

La ville inclusive

La ville accueille l'hétérogénéité. C'est un lieu de cohabitation des différences, permettant d'inclure lorsqu'il y a des divergences.

Elle inclut dans l'espace public, mais aussi dans les immeubles.

La ville doit ouvrir ses bras à toutes et tous.

Habiter et domestiquer la ville : l'espace public est un lieu de la maison.

La ville doit nous ouvrir les bras... pour que l'on ait l'envie d'aller vers les autres.

La ville inclusive, c'est :

- des activités de quartier définies en amont des PLQ,
- une ville qui prend en compte les différents rythmes de déplacement (la ville pour les personnes qui se déplacent lentement),
- des espaces (bâtiments, espace public et équipements publics) désécialisés et polyvalents,
- des espaces publics accueillants, extensions de nos salons,
- des espaces collectifs gérés par leurs utilisateurs, organisés en association,
- des espaces mutualisés où des publics différents se croisent,
- des équipements publics (ludothèques, crèches, espace couvert, préau couvert...),
- des rez-de-chaussée ouverts au quartier (parascolaire, bistrot, locaux associatifs...), plutôt que dédiés à du logement,
- des immeubles mixtes plutôt que spécialisés (par ex. un immeuble de personnes âgées, un foyer pour requérants...)
- des activités culturelles après l'école, à proximité immédiate de l'école,

- des écoles qui fédèrent, qui sont des lieux clés dans le quartier pour toutes les populations,
 - des ressources (lieu et temps de travail) de facilitation et de médiation,
 - une maison des habitants,
 - des caddies de quartier pour déplacer les courses ou objets lourds,
 - des professionnels de l'entretien du quartier (voirie, concierges) qui jouent un rôle pédagogique.
- un éclairage suffisant pour rassurer,
 - des immeubles avec des avant-toits, afin d'être abrités de la pluie et du soleil,

Toutes ces idées pourraient s'inscrire dans une charte. Cette dernière doit définir les mesures qui rendent possible l'accueil de l'autre différent et devrait orienter les constructions et les équipements.

Le quartier doit former, informer, faciliter la vie des gens.

Inclusion = c'est la capacité de participer = mise en place de chose pour ne pas laisser des personnes hors de la place.

L'école plus que l'école

L'école doit être plus que l'école. Elle doit agréger plus de publics et de fonctions et doit dans la proximité accueillir plus d'équipements, une offre culturelle, intergénérationnelle

SUITE DU TRAVAIL

Création d'un groupe de travail "Inclusion"

Buts :

- proposer une démarche d'inclusion à l'échelle du quartier

Partenaires : Ville de Carouge (SAS), Fondation Ensemble, autres associations

Calendrier : dès avril 2024

Livrables : à définir (charte, recommandations)

L'« inclusion », une porte ouverte sur les entraves et les hiérarchies sociales

[Marion Dupont, in : Le Monde, 20.09.2023]

D'abord défini comme l'envers de l'exclusion, ce concept s'est répandu dans le champ social à mesure qu'étaient prises en compte différentes problématiques d'insertion. Ses usages restent questionnés par les sciences sociales.

Histoire d'une notion. Appliqué à des contextes et des champs très divers, l'adjectif inclusif peut sembler difficile à cerner de prime abord. Il semble avoir été mobilisé en premier lieu avec l'école inclusive, pour désigner des politiques éducatives visant à rendre accessibles les savoirs et la connaissance à tous les élèves, et plus spécialement à ceux en situation de handicap. Puis est venu le design inclusif, reflet de la volonté de concevoir et d'aménager les appareils électroniques, les infrastructures et les espaces publics pour qu'ils soient facilement utilisables par tous – notamment les personnes âgées. C'est ensuite l'écriture inclusive qui a fait couler beaucoup d'encre : elle désigne l'ensemble des moyens linguistiques et syntaxiques utilisés pour assurer une égale représentation des deux genres dans la langue française.

Mais qu'est-ce exactement que l'inclusion, cette notion qui se cache derrière son omniprésent adjectif ?

« *L'inclusion désigne la capacité de participation d'un individu dans une sphère sociale, un lieu, un collectif,* détaille Antoine Printz, chercheur en sociologie. *En ce sens, une société inclusive, une institution inclusive ou une pratique inclusive mettent des choses en place pour ne pas laisser des individus exclus.* » A la fois processus et objectif à atteindre, la notion signale un changement dans la façon d'articuler le rapport de l'individu à un collectif.

En effet, pour en arriver à raisonner en termes d'inclusion, il a d'abord fallu penser son envers – l'inclusion

étant avant tout le contraire de l'exclusion. « *La notion d'exclusion sociale apparaît autour des années 1980 comme une nouvelle forme pour désigner ce qu'on appelle classiquement la "question sociale"* », explique Antoine Printz : à cette époque, on commence à utiliser l'expression pour décrire des problématiques très hétérogènes – pauvreté, discrimination, toxicomanie, migration, handicap, mal-logement, sans-abrisme, isolement social, monoparentalité... Le changement de vocable n'est pas anodin : les difficultés rencontrées par certains ne sont plus lues comme résultant, par exemple, d'un rapport de force entre classes, mais d'une incapacité à participer à la société sur les plans économiques, civiques, culturels et spatiaux.

Participation de l'individu. Cette nouvelle approche de la question sociale implique, du même coup, de nouvelles manières de la résoudre – et de nouvelles idées quant à savoir qui doit s'y atteler. Dans le champ éducatif, où la thématique de l'inclusion commence à être mobilisée au milieu des années 2000 et vient s'opposer au modèle de l'intégration qui prévalait jusqu'alors : « *Là où l'intégration suppose que l'individu s'adapte à la société et à ses normes, l'inclusion suggère que c'est la société qui doit s'adapter à l'individu* », analyse le philosophe Paul-Loup Weil-Dubuc, chercheur à l'Espace éthique Ile-de-France.

La notion d'inclusion implique en effet de reconnaître que l'exclusion ne résulte pas uniquement de l'individu et de ses éventuelles spécificités, mais aussi et surtout de son environnement social et physique : il revient donc à la société de prendre en charge ce qui est requis pour la participation de l'individu, dans sa spécificité. « *L'idée est de laisser la place à l'expression des différences entre individus, et d'accepter que notre espace commun, notre savoir commun, notre écriture commune soient transformés et portent la marque de ces différences* », poursuit Paul-Loup Weil-Dubuc.

Aujourd'hui largement répandu, au point de constituer un référentiel des politiques publiques, l'état d'esprit inclusif ne fait pourtant pas l'unanimité : il est notamment ciblé par une critique « conservatrice », portée, par exemple, par le polémiste d'extrême droite Eric Zemmour lors de la campagne présidentielle de 2022 – le candidat avait décrié les principes de l'école inclusive, avant de rétropédaler. Selon ce type de critique, non seulement le modèle inclusif conduirait à renoncer à des normes considérées comme bénéfiques, mais il entraînerait la destruction d'un héritage commun pour laisser place à une multitude de communautés.

Ambivalences. De l'autre côté du spectre politique, si le bien-fondé de l'inclusion est rarement remis en cause, plusieurs voix s'élèvent pour souligner les impensés de la notion. Bien que celle-ci ait pu être accusée de faciliter une vision dépolitisée et individualisante des problèmes sociaux, Paul-Loup Weil-Dubuc souligne que l'inclusion suppose une partition des individus en deux catégories – les « *déjà inclus* », qui fixent les critères d'inclusion des « *jusqu'ici exclus* » : « *Nous restons donc dans une logique d'hospitalité ou d'assistance, qui peut être considérée comme paternaliste, condescendante.* »

Sociologue à l'université de Lausanne, Lucile Quéré a aussi constaté de telles ambivalences sur son terrain de recherches, celui des groupes de « *self help* » féministes dans lesquels les militantes luttent pour disposer librement de leur corps. Pour ces dernières, se déclarer « *inclusives* » est d'abord une façon de montrer qu'elles soutiennent les intérêts de l'ensemble des femmes, et pas seulement des plus privilégiées d'entre elles. « *Mais, raconte la chercheuse, il faut bien souligner que "se dire inclusive" révèle implicitement une position dominante dans les rapports sociaux – puisque celles qu'il s'agit d'inclure, ce sont toujours les autres : les personnes racisées, en situation de handicap, trans...* » Souvent mobilisée mais peu théorisée, la notion semble encore pouvoir être affinée pour prévenir la reproduction de formes de hiérarchisation dans les collectifs.

Participant.e.s aux tables rondes du 4 novembre 2023

Table 1

Uli Amos, Anita Frei, Julia Richet, Stéphane Nydegger, Vessela Monta, Daniel Gubler (+ 2 personnes)

Table 2

Hervé Vaucher, Lydie Billaud, Béatrice Dönni-Valet, José Juan, Marina Rampini, Namira Raki, Guillermina Ceci, Bérénice Pinon.

Table 3

Hugo Molineaux, Marie Sagnières, Aude Mathey-Doret, Alain Richina, Philippe Calame, Céline Zinguinian, Alba Queiro, Nathalie Ruegger, Christina Olivotto, Nicolas Waechter, Benoît Molineaux, Jean-Daniel Meyer, Matthias Solenthaler, Solène Mourion, Marie-Luce Storme

Table 4

Rémi Buscot, Stéphanie Guibentif, Jérôme Grand, Guillaume Le Minet, Guillaume Marmillod, Isabelle Milbert, Diego Rigamonti, Noé Rouget, Charlotte Schüsselé, Céline Wüthrich, Inès Allouchi
(+ 2 personnes)

Table 5

Pierre Orelli, Jose Antonio Garcia Carrera, Tania Nerfin, Laura Mechkat, My Hang Sauve, Jean-Pierre, Felipe Carceller, Grazia Fraomene.